



Paris, le 11 juin 2026

Compte-rendu CAP Nationale des IPCSR Titularisation

Le 10 juin 2026

Présents

Pour l'administration :

D.R.H. :

M. Sébastien MAGGY, Adjoint à la SDP
Mme Anne-Gaël LE MENER, Cheffe du BGPS
Mme Vénantie KUETE-MINGA, Adjointe à la Cheffe
du BGPS
Mme Isabelle CLAVEAU, Cheffe de la section SR

Pour le SANEER & SR :

M. Bruno CARTIER
Mme Angélique HODIN

D.S.R. :

Mme Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC

Snica-fo

I.N.S.E.R.R. :

M. Thierry OLIVIER, Directeur général
M. Camal BOUDAÏR, Directeur des formations
institutionnelles

En préambule :

En réponse à notre déclaration liminaire, l'adjoint à la sous-directrice des personnels, nous assure que la DRH suit avec la plus grande attention la situation médicale de notre collègue victime d'un accident survenu sur la piste moto de l'INSERR lors de sa formation initiale. Il assure que l'administration fera le maximum pour accompagner cette agente. Il passe la parole à Mme LE MENER.

Madame Anne-Gaël LE MENER :

À la suite de sa convalescence, si notre collègue souhaite rester dans l'administration, la DRH s'attachera à respecter le meilleur choix de reclassement pour elle en lien avec ses souhaits.

Concernant la revalorisation du Complément Indemnitaires Annuel (CIA), en 2026 la DRH a fait la demande de réévaluation (Direction du budget) mais celle-ci n'a pas abouti. Pour le projet de loi de finances 2027, la demande a été renouvelée.

Concernant le corps des DPCSR, la DHR attendait la publication du décret modifiant le statut particulier des Attachés d'Administration de l'État (Décret publié il y a deux

semaines), pour éventuellement s'appuyer sur la même grille indiciaire. Une nouvelle réunion sur le sujet devrait avoir lieu en septembre avec les organisations syndicales. Le corps des DPCSR est composé de 160 agents. C'est un dossier difficile à mener.

Avis rendus par les membres de la CAPN :

9 dossiers ont été soumis pour avis aux membres de la CAPN.

- Concernant 8 dossiers de la promotion de mai 2025 : la CAPN s'est prononcée sur 7 prolongations de stage de 6 mois et 1 prolongation de 1 an.
- Le dossier d'un stagiaire de la promotion de septembre 2025 a été examiné pour lequel la CAP s'est prononcée sur un licenciement pour insuffisance professionnelle.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

